

Les veuves ou les retraités forment 9.4 p. 100 de la population de Jasper. Essentiellement, ce ne sont pas des gens venus de l'extérieur pour y résider. Ils y sont nés et y ont leur foyer. Faut-il leur refuser le droit de vivre où ils ont passé leur vie à travailler? Seulement 16.2 p. 100 des habitants de Jasper tirent leurs revenus du tourisme ou des services commerciaux offerts à ceux qui visitent les parcs ou y vivent, comme les fonctionnaires du gouvernement, les employés de chemin de fer et le reste. À Banff, le chiffre est légèrement plus élevé. Une proportion de 26.6 p. 100 de la population, décidément une faible minorité, gagne leur vie en fournissant des services dans les parcs pour le tourisme en ce qui se rapporte à la vie commerciale de Banff et de Jasper.

Ces gens ont consacré leurs vies à la région et au service de leurs concitoyens. C'est faire erreur que de les classer dans la catégorie des exploiters et des capitalistes avides. Un point très important, à mon avis, réside dans le refus de l'autonomie à ces gens. Allons-nous refuser à un groupe de nos citoyens les droits définis dans la Déclaration canadienne des droits? Allons-nous leur refuser le droit de se gouverner eux-mêmes dans la mesure où il s'agit d'administration locale? Pourquoi les habitants des centres urbains situés dans les parcs nationaux ne pourraient-ils pas administrer leurs propres affaires comme le font les habitants de toute autre ville, grande ou petite, du Canada? Aucun argument ne peut valablement réfuter ce droit, je pense. Il ne s'agit pas de gens irresponsables. Ils ont le même sentiment de responsabilité que tout député ici ou que les membres de toute autre collectivité du pays. L'administration nationale des parcs ne pourrait-elle pas établir clairement des règlements de base qui permettraient à ces gens d'assumer leurs responsabilités à titre de citoyens de notre pays, la démocratie canadienne. C'est faire erreur que d'assujettir ces gens à la bureaucratie anonyme d'une société de la Couronne.

J'espère que le gouvernement s'en rendra compte avant qu'il ne soit trop tard. À mon avis, au lieu de relever d'une régie de la Couronne et du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, il serait préférable que l'administration des parcs soit confiée à un ministre d'État ou à quelqu'un qui s'intéresse de plus près à ce problème en fonction du temps et des obligations qu'il exige. On me dit que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien consacre moins de 5 p. 100 de son temps et de sa responsabilité à l'ensemble des importants projets des parcs nationaux. On ne peut certainement pas s'at-

tendre qu'il donne tout le temps voulu à toutes les diverses questions dans ce secteur. Si les bureaucrates d'Ottawa, qui ne connaissent pas les parcs, ont élaboré et conçu les politiques concernant les parcs, c'est que, entre autres raisons, les ministres n'ont pas eu le temps de s'acquitter de leurs responsabilités dans ce domaine.

Le député qui représente les trois principaux parcs nationaux du Canada, c'est-à-dire ceux de Waterton, de Banff et de Jasper, a fait quelques commentaires très appropriés. Il fait parti du gouvernement et il mérite, je trouve, des éloges pour avoir eu le courage de se lever et d'exprimer des opinions que bon nombre d'entre nous avons tenté d'émettre durant ce débat et dans le passé. Le député a souligné que le problème fondamental est celui de la communication et que la collectivité est disposée à se charger de son bien-être. Cette absence de communication ne date pas d'un an et demi, ni de six, sept ou dix ans. C'est une caractéristique des localités de Banff et de Jasper qui remonte presque à l'époque de leur établissement. Je pourrais parler de bien d'autres aspects importants et appropriés que le député a exposés quant au problème comme il le voit. Il est à espérer que le gouvernement écouterait ce porte-parole de la logique et de la raison chez ses propres députés de l'arrière-ban, étant donné surtout qu'il s'agit d'un représentant des gens de la région. Il doit connaître la situation.

• (9.00 p.m.)

Dans ce domaine aussi il faudrait s'assurer que les droits des habitants des parcs sont protégés et que les principes de la déclaration canadienne des droits sont appliqués à leur égard, comme ils le sont à l'égard de nous tous, afin qu'ils ne soient pas traités comme des citoyens de seconde zone. Je reconnais avec le député des Territoires du Nord-Ouest qu'il faudrait établir plus de parcs dans cette région du Canada tout comme il en faudrait davantage dans les deux belles et vastes provinces de l'Ontario et du Québec. Mais il répugne aux gouvernements de ces deux provinces que le gouvernement fédéral se mêle d'y établir des parcs nationaux et elles ont, je crois, une excellente raison d'en juger ainsi. Ce qui m'inquiète, si ce bill devient loi, c'est que nous empêcherons à tout jamais d'autres régions du Canada, pour ce qui est des provinces organisées, de participer à l'administration des parcs nationaux. Les craintes des provinces tiennent peut-être au fait qu'elles s'opposent à confier la gestion d'une partie de leur territoire au gouvernement fédéral, en l'occurrence à une société de la Couronne,